

DELIBERATION N° 2020-7-3

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MARITIMES**

DEPARTEMENT DES ALPES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Date de
convocation :
08.07.2020

Séance du 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt et le quinze juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre

M. SICRE Jean-Louis

M. Joël PIERACCINI

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme LEURETTE Catherine

Mme GIGNOUX Laure

M. ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

Mme DI BARTOLO Claire

Excusés :

Mme PERNOT Chantal *a donné pouvoir* à M. Joël PIERACCINI

Absents:

Mme LEBRETON Elisabeth

Mme Patricia FAYOLLE a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents :	17	Pour	16
Pouvoirs :	1	Contre	0
Votants :	18	Abstentions :	2

OBJET : BUDGET 2020

Le Budget primitif 2020 de la Commune est présenté au Conseil Municipal. Lecture en est faite par chapitre.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la manière suivante :

- Section d'investissement : 2 984 738.00 euros
- Section de fonctionnement : 4 307 146.08 euros

Le Conseil Municipal, vu le document présenté et après en avoir délibéré

Adopte le budget primitif 2020 de la Commune

*16 Voix Pour
2 Abstentions (Gilles LE MORVAN et Emmanuelle HAM)*

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 15 Juillet 2020

Le Maire,
Pascal BONSIGNORE

Le Maire certifie que le procès-verbal
de la délibération a été affiché à la Porte
de la Mairie le 22 Juillet 2020